



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

CSG

Question écrite n° 58564

Texte de la question

M Henri Bayard demande à M le ministre des affaires sociales et de l'intégration si, au moment où a été instaurée la contribution sociale généralisée, des prévisions de recettes ont été établies et si, après plusieurs mois de perceptions de cette CSG, on peut tirer un bilan et établir des comparaisons entre ce bilan et les prévisions établies. Dans le cas de différences importantes, quelles sont les raisons de ces écarts.

Texte de la réponse

Reponse. - Lors de sa mise en place, le 1er février 1991, et selon le rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale de juin 1991, le rendement en 1991 de 1,1 point de contribution sociale généralisée était estimé, en comptabilité et en trésorerie, à 31,7 milliards de francs. Ce rendement correspond aux dix mois de rentrée effective opérée entre le 1er février et le 31 décembre 1991. Tenant compte de l'évolution des hypothèses de progression de la masse salariale, le rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale de janvier 1992 avait ramené le montant des rentrées prévisionnelles de CSG pour 1991 à 31,4 milliards de francs. Le rendement définitif de la CSG pour 1991 s'est finalement établi à 30,5 milliards de francs. La moins-value de 0,9 milliard réalisée par rapport à la dernière estimation de la CSG s'explique par un ralentissement un peu plus accentué que prévu de l'évolution de la masse salariale qui supporte l'essentiel du prélèvement. Le rendement prévisionnel de la contribution pour 1992 peut être estimé à ce jour à près de 41 milliards de francs.

Données clés

Auteur : [M. Bayard Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58564

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : affaires sociales et intégration

Ministère attributaire : affaires sociales et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1992, page 2468